

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix –Travail – Patrie

MINISTERE DE LA COMMUNICATION**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF COMMUNICATION

DECISION N°

048

/D/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP du

03 JUIN 2021

Portant attribution du Marché relatif à l'acquisition et l'installation d'un système d'éclairage et de vidéo surveillance au Ministère de la Communication, suite à l'appel d'offres national ouvert N°001/AONO/MINCOM/CIPM/2021 du 05 avril 2021.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION,

Vu La constitution ;
 Vu La loi N°2018/011 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
 Vu la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
 Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés ;
 Vu Le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
 Vu le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement.
 Vu Le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n°2012/380 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Communication ;
 Vu La circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
 Vu La Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
 Vu La décision n°171/DAG/DAG du 17 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Communication ;
 Vu La décision n°011/MINCOM/SG/DAG/SDBMM/CSMP du 17 mars 2020, modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°171/DAG/DAG du 17 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Communication ;
 Vu l'appel d'offres national ouvert n°001/AONO/MINCOM/CIPM/2021 du 05 avril 2021 ;
 Vu la proposition d'attribution n°017/MINCOM/CIPM/S du 27 mai 2021 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Communication.

Considérant les autres nécessités de services ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : L'entreprise ci-après est attributaire du marché relatif à l'acquisition et l'installation d'un système d'éclairage et de vidéo surveillance au Ministère de la Communication. Il s'agit de :

Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délais
ETS SEMAS	47 777 095 (Quarante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre-vingt-quinze)	90 jours

ARTICLE 2 : Le Directeur Général de cette entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés, bâtiment principal du Ministère de la Communication pour l'établissement et la signature du marché y relatif.

Copie :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINCOM ;
- Affichage.



Emmanuel Sadi